

Les présentes conditions générales régissent les relations d'affaires entre Adrien Magnée, enregistré comme personne physique au nom d'Adrien Magnée, sous le numéro d'entreprise 0549.980.694 et à l'adresse suivante : rue Kepler 12, 4031 Liège (Belgique), ci-après dénommé le « traducteur »,

ET

Le client, ci-après dénommé « le client ». En commandant un projet auprès du traducteur, le client est censé avoir lu les conditions suivantes, les avoir comprises et les avoir approuvées. Elles s'appliquent pour toute la durée de la relation d'affaires et peuvent également être consultées sur le site Internet www.adrienmagnee.com. Elles peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le traducteur.

Art. 1 — Les factures sont établies en euros et sont payables à 30 jours calendaires, sans déductions ou retenues, à compter du dernier jour du mois de l'émission, sauf accord contraire écrit avec le traducteur. Le paiement des factures doit être effectué en euros par virement bancaire au numéro de compte mentionné sur la facture. Les frais bancaires liés aux paiements effectués par le client à partir d'un compte dont la devise n'est pas l'euro, sont à la charge du client. Si des frais bancaires ont été automatiquement débités du compte du traducteur, ils seront refacturés au client, augmentés de frais administratifs si nécessaire.

Art. 2 — Si, après la conclusion du contrat de traduction, le risque d'une détérioration significative de la situation financière du client existe et s'il se peut qu'il ne puisse pas satisfaire à ses engagements, le traducteur dispose du droit de requérir le paiement anticipatif, de suspendre la livraison prévue et de suspendre la continuation des travaux. Le traducteur dispose de ces mêmes droits dans le cas où le client est en défaut de paiement de factures antérieures.

Art. 3 — La contestation d'une facture doit être faite par écrit, par courrier recommandé dans les huit jours après la date de la facture. Chaque facture qui n'est pas contestée dans les huit jours est réputée acceptée. Une plainte n'interrompt pas le délai de paiement. Le paiement inconditionnel d'une partie d'un montant facturé signifie l'acceptation de la facture.

Art. 4 — En cas de non-paiement de la facture ou d'une partie de la facture à la date d'échéance, le client ne recevra que deux rappels : un premier dix (10) jours après la date d'échéance de la facture et un second vingt (20) jours après la date d'échéance de la facture, l'un et l'autre par l'envoi d'un courriel. En l'absence de paiement, et si le non-paiement n'est pas justifié adéquatement dans le délai accordé, une lettre de mise en demeure sera envoyée par courrier recommandé au client trente (30) jours après la date d'échéance de la facture. Le client sera dès lors redevable du montant de la facture initiale et des frais postaux liés à l'envoi recommandé. En l'absence de paiement volontaire, il sera procédé au recouvrement du montant impayé de la facture par action judiciaire. Le coût de recouvrement de factures impayées par la voie judiciaire sera intégralement supporté par le client. Chaque facture dont le montant n'est pas entièrement réglé lors du second rappel, sera automatiquement majorée d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 10 % du montant de la facture sans qu'un préavis soit nécessaire. Par ailleurs, un intérêt de retard sera automatiquement dû, égal au taux d'intérêt légal alors en vigueur (8 % au 1^{er} janvier 2020).

Art. 5 — En cas de non-respect des modalités de paiement convenues, toutes les factures impayées et les dettes seront immédiatement exigibles et le traducteur dispose du droit, sans aucune mise en demeure ni intervention judiciaire, de suspendre les prestations en cours ou de considérer le contrat comme résilié sans préjudice de sa requête de dommages et intérêts.

Conditions générales — Adrien Magnée

Lorsque le client manque sérieusement à ses obligations de paiement et/ou en cas de faillite, le traducteur pourra résilier de plein droit et sans mise en demeure préalable, la mission de traduction en cours pour l'ensemble ou pour la partie non réalisée, par simple notification par courriel.

Art. 6 — Si, pour une raison quelconque, le client vient à résilier unilatéralement la commande avant sa livraison, le client sera redevable des honoraires pour les services déjà effectués suivant le tarif convenu, que le traducteur facturera au client comme toute autre commande livrée.

Art. 7 — Le client accepte que ses données à caractère personnel, telles que son nom et son adresse, ou toute autre donnée nécessaire en vue de l'exécution du projet par le traducteur, soient récoltées, traitées et enregistrées par le traducteur à des fins qui se limitent purement à l'exécution des projets qui lui sont soumis. Le traducteur garantit la confidentialité des données qui lui sont fournies ainsi que des données contenues dans les documents qui lui sont soumis. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), le client dispose du droit de réclamer à tout moment la modification ou la suppression de ses données personnelles.

Dernière mise à jour : 31 mars 2020